



– AIDES TECHNIQUES – FICHE N°11

❖ POURQUOI ?

Les différentes aides techniques permettent de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées handicapées à leur domicile et en foyer-logement. Pour être prises en charge par l'ANGDM, ces aides ne doivent pas figurer sur les listes de prescription remboursées par les organismes d'assurance maladie auxquels les bénéficiaires sont affiliés, ou être prises en charge par la structure d'accueil.

Ces aides techniques permettent à la personne âgée handicapée de garder une autonomie optimale dans les actes de la vie quotidienne.

Elles sont déterminées en fonction du handicap de la personne âgée.

EXEMPLES D'AIDES TECHNIQUES (LISTE NON LIMITATIVE) :

- Couvert-manche adaptable ;
- Fourchette ;
- Cuillère ;
- Manches ;
- Poignée standard ;
- Poignée large ;
- Couteau à pain manche coudé ;
- Couteau à fourchette canif ;
- Cuillère coudée droite ;
- Butée d'assiette ;
- Assiette à butée ;
- Fixofix ;
- Epluche-légumes ;
- Ouvre boîte ;
- Butée anti rotatoire de manche de casserole ;
- Enfile bas ;
- Peigne à long manche ;
- Peigne handy ;
- Pelle à long manche ;
- Ouvre robinet ;
- Rouleau antidérapant ;
- Table roulante ;
- Planche de bain ;
- Pince à long manche ;
- Planche de bois ;
- Rehausseur WC ;
- Tapis antidérapant ;
- Siège de douche ;
- Barre d'appui.

❖ POUR QUI ?

Bénéficient de cette aide les personnes dont l'état de santé physique nécessite le recours aux différentes aides techniques.

❖ QUELLES CONDITIONS ?

Cumulable avec l'APA	Non
Soumise à évaluation sociale	Non
Conditions de ressources	Actualisées annuellement
Conditions d'âge	+ de 60 ans 55 ans pour les bénéficiaires pour qui l'aide est jugée indispensable au maintien à domicile
Soumise à barème	Consultable sur le site internet

❖ POUR QUEL MONTANT ?

La participation financière est fixée par l'ANGDM selon le barème en vigueur.

En cas de travaux (ex. : barre d'appui), les frais d'installation sont pris en compte dans les dépenses susceptibles d'être financées.

❖ COMMENT ?

<i>Destinataire du paiement</i>	<u>Bénéficiaire s'il a fait l'avance des frais</u>		<u>Fournisseur</u>
<i>Documents à produire</i>	• RIB du bénéficiaire • Facture détaillée nominative et mentionnée « payée »	• RIB du prestataire • Facture détaillée, nominative	